



Contributions à la promotion de la santé 2017 sur les frais de cours

(dans le cas d'assurance complémentaire appropriée)

	ATUPRI	CONCORDIA	HELSANA	SWICA	SANITAS/WINCARE
Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness?	Diversa Mivita	NATURA NATURA plus	SANA COMPLETA	COMPLETA PRAEVENTA OPTIMA	NATURA BASIS* NATURA KOMFORT* *Wincare
Les contributions à la promotion de la santé sur les frais des cours sont-elles indemnisées?	Oui, pour les prestataires certifiés	Oui, pour les prestataires certifiés et des offres reconnues	Oui, pour les prestataires certifiés	Oui, pour les prestataires certifiés	Oui, pour les prestataires certifiés
Quelles types de cours sont indemnisés?	Voir la liste au verso de cette feuille	Voir la liste au verso de cette feuille	Voir la liste au verso de cette feuille	Voir la liste au verso de cette feuille	Voir la liste au verso de cette feuille
Quels documents l'abonné doit-il présenter à l'assureur?	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'inscription au cours • Quittance / facture 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'inscription au cours • Quittance / facture 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'inscription au cours • Quittance / facture 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'inscription au cours • Quittance / facture 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'inscription au cours • Quittance / facture
Quand s'opère le remboursement des contributions au coût des cours?	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés (si le cours avait lieu pendant la période assurée)	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés
Quel est le coût annuel? (CHF)	<p>Diversa: 50 % jusqu'à max. CHF 200.– par secteur et année civile*</p> <p>Mivita (Reala): 50 % jusqu'à max. CHF 200.– par secteur et année civile*</p> <p>* La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 500.–</p> <p>Mivita (Extensa): 50 % jusqu'à max. CHF 300.– par secteur et année civile</p> <p>La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 1000.– Exception: prestations spécifiques selon les conditions d'assurances relatives à la préparation à la naissance, la grossesse, la gymnastique post-natale et la gymnastique du plancher pelvien</p>	<p>NATURA NATURA PLUS: 50 % jusqu'à max. CHF 200.– par secteur et année civile</p> <p>La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 500.–</p>	<p>SANA COMPLETA: 75 % jusqu'à max. CHF 200.– par secteur et année civile</p> <p>75 % jusqu'à max. CHF 500.– Pour les cours pour femme enceinte</p> <p>La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 500.–</p>	<p>COMPLETA PRAEVENTA: 50 % jusqu'à CHF 500.– par année civile (CHF 300.– par type de prévoyance au maximum)</p> <p>OPTIMA: 90 % des frais non couverts par COMPLETA PRAEVENTA, jusqu'à CHF 300.– par année civile au maximum</p> <p>Au total jusqu'à CHF 800.– par année civile au maximum</p>	<p>NATURA BASIS NATURA KOMFORT: 50 % jusqu'à max. CHF 200.– par secteur et année civile</p> <p>La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 500.–</p>

HELSANA – Société affiliées

	Progrès	sansan	avanex
Quelle assurance complémentaire est nécessaire?	Assurances complémentaires d'hospitalisation: SANA ou COMPLETA		
Les contributions à la promotion de la santé sur les frais des cours sont elles indemnisées?	Oui, pour les prestataires certifiés		
Quelles types de cours sont indemnisés?	Voir la liste ci-dessous		
Quels documents l'assuré doit-il présenter à l'assureur?	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'inscription au cours • Quittance / facture 		
Quand s'opère le remboursement des contributions au coût des cours?	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés		
Quel est le coût annuel? (CHF)	SANA ou COMPLETA 75 % jusqu'à max. CHF 200.– par secteur et année civile SANA ou COMPLETA 75 % jusqu'à max. CHF 500.– pour les cours pour femmes enceintes La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 500.–		

Etat des contributions des assureurs concernant divers types de cours

Assurance pour Type de cours	ATURPI	CSS*	CONCORDIA (seulement pour Groupe)	SWICA	SANITAS WINCARE	HELSANA
Technique Alexandre	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Aqua-Gym (p.ex. Aqua Fit)	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Gymnastique respiratoire	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Training autogène	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Gymnastique du plancher pelvien	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Feldenkrais	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Fitness	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Préparation à l'accouchement	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Nordic Walking	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Gymnastique post-natale	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Gymnastique du dos	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Ecole du dos	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Gymnastique de la femme enceinte	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Walking	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
CSS-Pilates	NON	OUI	NON	NON	NON	NON

*CSS Pilates/La CSS ne contribue qu'aux frais des cours Pilates. Dans le cas des autres assureurs, le Pilates ne requiert pas une certification spécifique, mais est couvert par les certifications du domaine fitness.